



COMMUNIQUE

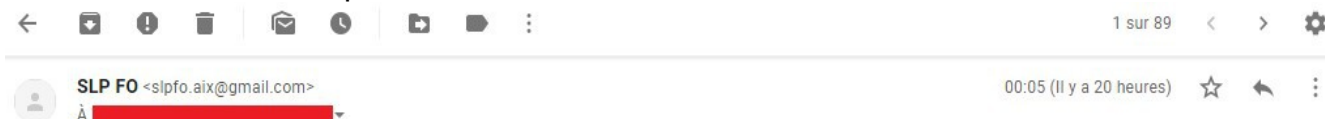
Le, 09 septembre 2018

Le **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE** du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes a été sollicité par de nombreux agents pour **mettre fin** à ces « **Volantes** » qui **polluent la vie** professionnelle et **privée** des agents de notre établissement.

Par dessus-tout, certains collègues se sont même vu planifier une volante **le lendemain d'une nuit !!!**

FORCE OUVRIÈRE **VEUT QUE LES VOLANTES S'ENVOLENT !!!**

Notre organisation a donc envoyé un mail à **la direction local** et **FORCE OUVRIERE** sera reçu **lundi 10 Septembre** afin de parler des **problèmes de planning** et **améliorer** les conditions de travail des personnels de Surveillance :



Monsieur le directeur,

Je me permets de vous adresser ce mail afin de porter à votre connaissance les nombreuses interrogations pour les agents de l'établissement ainsi que pour le syndicat local pénitentiaire Force Ouvrière concernant l'apparition courant juillet d'une position de travail « volante » avec un volume horaire à 0h00.

De mémoire, le cycle détention validé lors du dernier CTS était Journée – Journée – Nuit Sèche – RH – RH. Cette apparition sur ORIGINE ressemble tout bonnement à une « astreinte » déguisée car elle oblige l'agent à demeurer à disposition de l'établissement sans savoir réellement si ce dernier risque ou non de travailler. Vous n'êtes pas sans savoir que les surveillants pénitentiaires ne sont pas soumis aux astreintes de part leur catégorie dans notre administration. Je tiens également à vous rappeler que le planning des agents doit être affiché pour une période de 8 jours. Or, aujourd'hui, les agents doivent attendre 16h00 la veille de cette "volante" pour savoir s'ils sont de repos. La pénibilité du travail dans les établissements pénitentiaires n'est plus à prouver et le maintien des liens familiaux si cher à notre administration pour les personnes détenues est autant primordial pour ces personnels. Les agents ont eux aussi une vie de famille et des obligations extérieures.

Nous avons également pu constater que des « volantes » ont été positionnées derrière des nuits sèches. Pour rappel, l'article 9 de la charte nationale des temps stipule : « Chaque nuit ou groupe de nuits est suivie d'un repos qui ne peut être inférieure à 48 heures ». Sachant que les agents effectuent des nuits sèches, ils peuvent au pire des cas être rappelés sur leur second RH mais avec une position de travail bien établie.

Nous pouvons imaginer que cette position de travail « volante » a été instaurée pour faciliter les rappels au service des agents au détriment de la vie familiale des agents. Il conviendrait de maintenir les plannings prévisionnels annuels et utiliser le rappel des agents de manière réglementaire (le plus tôt possible et par téléphone en ayant joint la personne vocalement).

FORCE OUVRIÈRE sollicite un entretien auprès de la direction afin que nous puissions discuter ensemble de ce sujet et d'autres relatifs au planning.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer mes sincères salutations.

Cordialement,

FORCE OUVRIÈRE vous **informera** des résultats de cet entretien le jour même via **un communiqué** que vous trouverez sur notre **page FACEBOOK (SLP FO Centre Pénitentiaire d'Aix-en-Provence)** et **sur vos boîtes mails !!!**

FORCE OUVRIÈRE
LE SYNDICAT QUI LUTTE A VOS COTÉS AU QUOTIDIEN !!!

Le bureau local
FORCE OUVRIERE

REJOINS LA FORCE !